

Plan Local d'Urbanisme



4.2 Règlement graphique Ouest



Géraldine Pin Urbaniste / Espace et Urban
10 rue Pouteau 69001 Lyon / Territoires / Studio
tél : 04 78 30 07 32

Ech: 1/2500



LES ZONES DU PLU

- UA : zone urbaine_tissu ancien du centre-ville
- UAh : zone urbaine_tissu ancien des hameaux
- UAh(ANC) : zone urbaine_tissu ancien des hameaux_assainissement individuel
- UB : zone urbaine_tissu urbain récent du centre
- UC1 et UC2 : zone urbaine_extension résidentielle
- UE : zone urbaine_activités économiques
- UX : zone urbaine_équipements publics
- UR : zone urbaine_secteur O.A.P sans règlement écrit
- 1AUa : zone à urbaniser indiquée_Habitat
- 1AUe : zone à urbaniser indiquée_Activités
- A : zone agricole
- Ap : secteur protégé de la zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- NI : secteur de la zone naturelle à vocation de loisirs

LES PRESCRIPTIONS ET CONDITIONS SPÉCIALES

RISQUES NATURELS :

Sont repérés sur le règlement graphique les secteurs concernés par le PLZ, dont le périmètre correspond aux secteurs suivants :

- secteurs inconstructibles ou maintiens à l'existant
- secteurs constructibles sous conditions (cf règlement écrit)

Se référer au règlement écrit pour connaître la nature du risque et les conditions spéciales de constructibilité s'y rapportant. Sur le reste du territoire, les risques n'ont pas été étudiés.

LA TRAME BLEUE

trame bleue-recul de 10 m au bord des cours d'eau

LA TRAME PAYSAGÈRE

espace paysager : haie, arbres isolés

LA TRAME PELOUSE SÈCHE

pelouses sèches

ESPACES BOISÉS CLASSES

masses boisées, arbres isolés

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS ET SERVITUDES DE LOCALISATION (ER)

emplacements réservés selon destination (cf tableau), servitudes de localisation des voies et modes doux

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

secteur d'O.A.P sans règlement, secteurs d'O.A.P relatives à l'habitat

secteur d'O.A.P relatives à l'aménagement

LINÉAIRES COMMERCIAUX

changement de destination des roc interdits

PROJET D'AMÉNAGEMENT

périmètre d'attente de projet d'aménagement global, Gel des constructions pendant 5 ans à la date d'approbation du PLU

AUTRES INFORMATIONS

- Cadastre
- Constructions nouvelles
- Cours d'eau
- Cimetière
- Captage eau potable : périmètre immédiat
- Captage eau potable : périmètre rapproché
- Bâti agricole

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

n°ER	LOCALISATION	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES DE L'AMENAGEMENT	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
ER1	Coteau du Montallant	voies	élargissement d'un chemin	Commune	2945
ER2	Entrée Sud de la Commune	voies	création d'un cheminement en mode doux	commune	2039
ER3	Entrée Sud de la Commune	voies	création d'un cheminement en mode doux (3 m de large + élargissement ponctuel à aménager en espaces verts)	commune	3666
ER4	Entrée Sud de la Commune	voies	création d'un cheminement en mode doux, de type trottoir le long de la voie (3 m de large)	commune	560
ER5	la Grangette	installations d'intérêt général	Réserve pour l'agrandissement du collège	Conseil départemental Savoie	2321
ER6	Avenue F. Mian	voies	création d'un cheminement en mode doux	commune	245
ER7	la Grangette	installations d'intérêt général	construction d'une école publique	commune	2785
ER8	la Grangette	voies	Création d'une voie, d'un mode doux et stationnement public en talus (largeur de 19 m d'emprise)	commune	1887
ER9	Abords de la RD925	voies	aménagement et sécurisation du carrefour Rue Grangette / J. André / RD925	commune	3459
ER10	Abords de la RD925	voies	aménagement et sécurisation du carrefour Rue Grangette / J. André / RD925	commune	1731
ER12	Abords de la RD925	voies	aménagement et sécurisation du carrefour Rue Grangette / J. André / RD925, aménagement d'une liaison	commune	973
ER13	rue J. André	voies	aménagement et sécurisation du croisement rue J. André / Bd Plan Ravier	commune	761
ER14	Bd Plan Ravier	voies	aménagement et sécurisation du croisement rue J. André / Bd Plan Ravier	commune	1057
ER15	Coteau du Montallant	voies	élargissement d'un chemin	commune	1262
ER16	Les Chaufannes	voies	élargissement de voie	commune	187
ER17	Abords de la RD925	voies	Aménagement d'un mode doux le long de la RD925	commune	437
ER18	Abords de la RD925	voies	Aménagement d'un mode doux le long de la RD925	commune	627
ER19	centre-ville	voies	Aménagement routier	commune	103
ER20	centre-ville	voies	Aménagement liaison piétonne cycle	commune	437
ER21	centre-ville	Espaces verts à créer ou à améliorer	Aménagement d'un parc urbain avec mode doux le long du Galon	commune	7040
ER22	route des monts	voies	Aménagement routier	commune	556

